

## Port Acadie

Revue interdisciplinaire en études acadiennes  
An Interdisciplinary Review in Acadian Studies



MOUHOT Jean-François, *Les Réfugiés acadiens en France : 1758–1785 – L'impossible réintégration?*, Québec, Septentrion, 2009, 448 pages. ISBN 978-2-89448-513-2

Kamel Khiari

Numéro 18-19, automne 2010, printemps 2011

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1010314ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1010314ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université Sainte-Anne

ISSN

1498-7651 (imprimé)

1916-7334 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Khiari, K. (2010). Compte rendu de [MOUHOT Jean-François, *Les Réfugiés acadiens en France : 1758–1785 – L'impossible réintégration?*, Québec, Septentrion, 2009, 448 pages. ISBN 978-2-89448-513-2]. *Port Acadie*, (18-19), 198–200. <https://doi.org/10.7202/1010314ar>

Tous droits réservés © Université Sainte-Anne, 2010

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

## MOUHOT Jean-François, *Les Réfugiés acadiens en France : 1758–1785 – L'impossible réintégration?*

Québec, Septentrion, 2009, 448 pages.

ISBN 978-2-89448-513-2

---

Les études consacrées au *Grand Dérangement* touchent à de nombreux thèmes, parmi lesquels celui relatif aux conditions de séjour des Acadiens dans les pays où ils ont été déportés. L'ouvrage de J.-F. Mouhot s'inscrit dans cette dernière perspective : il traite du parcours de ces exilés en France durant la période allant de 1758 à 1785. L'étude aborde une question importante, celle de la réintégration dans leur patrie d'origine de ces descendants des Français. Est-on en présence d'une *impossible réintégration*? L'auteur aborde la question (et y répond) sous trois angles : l'attitude du gouvernement français de l'époque, la propre attitude de ces réfugiés et enfin la réalité observée. Il y dénote ce qui suit.

S'agissant du gouvernement français : l'attitude de celui-ci à l'égard des Acadiens a connu essentiellement deux étapes, celle ayant précédé la signature du traité de paix de 1763 et celle qui l'a suivie. Avant 1763, ces « *Européens d'origine* » étaient destinés dans l'esprit des autorités françaises à peupler les restes de l'Empire. Il n'était, à cet effet, nullement question de maintenir et d'intégrer ces derniers dans la métropole. Pour éviter tout risque d'assimilation, le gouvernement français va favoriser leur regroupement et leur isolement des autres populations. Après 1763, et devant le peu d'enthousiasme manifesté par les Acadiens à rejoindre les colonies françaises, un autre projet officiel voit le jour : le gouvernement voit dans cette population le moyen de « *défricher une France ayant toujours besoin de sang neuf* », mais sans aucun objectif d'assimilation, car le regroupement et l'isolement de ces derniers devaient toujours être maintenus. Cette organisation des Acadiens en une sorte de « *corps de la nation* » finira cependant par irriter de nombreux administrateurs, qui y voient un moyen pour ces derniers de prendre de l'assurance et de résister aux ordres venus de Versailles. Cette politique de dispersion échouera en raison, notamment, de la résistance des intéressés. L'auteur tire la conclusion qu'au niveau des autorités françaises, il n'y a jamais eu de réelle volonté d'intégration de ces Acadiens, mais qu'en raison de « *considérations populationnistes* », le gouvernement aurait souhaité les mainte-

nir sur son sol (colonies et, par la suite, la métropole). Il aura échoué dans cet objectif avec l'émigration de ces réfugiés vers la Louisiane.

S'agissant des réfugiés : pour ceux-ci, nous rappelle l'auteur, leur présence en France ne résulte pas d'un choix, mais d'une obligation qu'ils durent subir. Voulaien-ils rester en métropole? La réponse n'est pas aisée, compte tenu des divisions « *profondes* » qui ont prévalu au sein de cette communauté. « *La majorité paraît avoir souhaité retourner en Acadie ou à défaut aux îles Saint-Pierre-et-Miquelon, cela jusqu'au moment même de l'embarquement vers la Louisiane.* » Ceci étant, sur cette question les thèses sont nombreuses. L'une d'elles voudrait que, durant leur séjour en France, il n'y aurait pas eu volonté réelle de la part de ces déportés de s'intégrer au pays de leurs ancêtres. Cette approche s'appuie sur un constat, celui du regroupement des réfugiés acadiens par le biais de mariages endogames, notamment.

S'agissant de la réalité de l'intégration ou non des réfugiés en France : ici, également, l'auteur nous montre qu'une réponse unique et tranchée est difficile. Les informations à la disposition du chercheur indiquent, en effet, une obligation d'établir des nuances, en tenant compte du double facteur temporel et géographique. Ainsi, nous explique-t-il, s'il semble que, dans un premier temps, les réfugiés acadiens aient été « *exclus ou marginalisés* » sur le marché du travail, ceci s'expliquerait, notamment, par le chômage qui régnait à cette époque et la possible défiance des employeurs à leur égard. Par la suite, cependant, « *plusieurs Acadiens ont réussi à tirer leur épingle du jeu* », ce que prouve une certaine aisance matérielle manifestée par certains d'entre eux à Paris et à Nantes; l'auteur cite, à cet effet, des noms comme ceux de Basile Henry et d'Olivier Thériot. Sur le plan géographique, nous précise J.-F. Mouhot, il est difficile de savoir si les Acadiens se mélangeaient au reste de la population et, hormis le cas particulier de Belle-Île-en-Mer, « *il ne semble pas y avoir eu de ségrégation particulière* » à leur égard. La conclusion que tire l'auteur sur ce point est qu'au début des années 1780, un grand nombre de ces réfugiés se seraient « *relativement bien intégrés et sur la voie de l'assimilation* ». Pourquoi alors ce départ vers la Louisiane? Il semblerait que celui-ci ait été en grande partie fortuit. En affirmant cela, l'auteur vise, nous précise-t-il, à « *remettre en cause la doxa suivant laquelle l'émigration vers la Louisiane était écrite d'avance, et l'intégration des Acadiens, nécessairement vouée à l'échec* ».

L'ouvrage est riche en informations, souvent très détaillées, sa lecture souvent très captivante. Il se subdivise, en plus d'une introduction — où l'auteur dresse, notamment, un historique de la Déportation —, en trois parties intitulées, la première : « *Rassembler ou disperser? Les projets d'établissement* »; la deuxième : « *Assistance et difficultés écono-*

miques »; et la dernière : « Jeux d'identités ». La monographie comporte également plusieurs documents concernant cette période.

Ceci étant, la lecture de cet ouvrage soulève une remarque. L'auteur établit dans les premières lignes de son introduction un parallèle entre l'arrivée des Acadiens en France du fait de leur déportation et celle des « Pieds-Noirs » dans ce même pays au lendemain de l'indépendance algérienne en 1962. Ainsi écrit-il : « *Presque exactement deux cents ans avant l'arrivée de près d'un million de Pieds-Noirs obligés de quitter l'Algérie, l'administration française avait dû faire face à une première vague de rapatriement de colons.* » Ce « constat » est porteur d'un risque d'amalgame entre deux réalités historiques totalement différentes, surtout de la part des lecteurs de ce livre qui ne sont pas au fait de l'histoire de la guerre d'indépendance algérienne et des raisons du départ des Pieds-Noirs. Ces derniers avaient juridiquement le droit (en vertu d'accords entre les révolutionnaires algériens et l'ex-puissance coloniale) de demeurer en Algérie. Leurs droits et leurs biens étaient garantis. Ils n'ont été ni expulsés, ni encore moins été déportés. Leur départ en France a été le résultat, soit de leur propre choix (ils n'acceptaient pas l'indépendance de l'Algérie), soit parce que le climat de terreur qu'avait instauré l'OAS (Organisation armée secrète, cette organisation politico-militaire clandestine, opposée au général de Gaulle, et dont le slogan était : « L'Algérie est française et le restera ») les a poussés à rejoindre l'Hexagone. À l'évidence, il en a été tout autrement dans le cas des Acadiens.

Kamel Khiari  
Université Sainte-Anne